

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 septembre 2018
Convocation du : 19 septembre 2018
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. QUESTE, Mme DUBREU, M. DERONNE, Mme LE GALLIC, M. MERTEN, Mme LORIDAN, Mme LEBLEU, Mme LE DUFF, Mme TURBIEZ. M. BAILLEUL, Mme CASIER, M. VYTHELINGUM, M. CATTOIRE, M. DUPONT, Mme HAMIDOU-DUCATEL, Mme CASSAN, M. DERUYTER, M. THIRION, M. PLOUY, Mme VANDERWEGEN, Mme VERWAERDE. M. GRENIER .

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme COBBAERT, Mme LE BIHAN, Mme CHAFIK, M. AGNOLETTI, Mme BRICE, M. AIT EL HAJ, Mme PYNSON ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. DERUYTER, M. QUESTE, Mme LE GALLIC, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : Mme GRUSON, M. MONVOISIN.

SECRETARE DE SEANCE : M. DUPONT

DE18.115

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
COMMISSION PROXIMITE, CITOYENNETE,
QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DESIGNATION DES REPRESENTANTS
MODIFICATION**

Autorisation - Approbation



Par délibération DE14.023 du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé la création de six commissions permanentes.

Par délibération DE18.021 du 29 mars 2018, Dominique BIANCHI, Martine DUBREU, Jean-Louis MERTEN, Michèle LEBLEU, Nicole TURBIEZ, Christian CHRETIEN, Halima CHAFIK, Patricia CASSAN, Philippe THIRION, Virginie GRUSON ont été désignés membres de la Commission Proximité, Citoyenneté, Qualité du Service Public.

Messieurs Dominique BIANCHI et Christian CHRETIEN ayant démissionné de leurs fonctions au sein du Conseil Municipal, il y a lieu de revoir la composition de la Commission Proximité, Citoyenneté, Qualité du Service Public.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'élection des membres des commissions a lieu au scrutin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leurs candidats.

Les candidatures sont les suivantes :

Liste « Armentières dans le cœur et dans l'action » : Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Michèle LEBLEU, Nicole TURBIEZ, Halima CHAFIK, Gérard GRENIER

Liste « Le rassemblement Armentiérois » : Patricia CASSAN, Philippe THIRION

Liste « Armentières Bleu Marine » : Virginie GRUSON

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein de la Commission Proximité, Citoyenneté, Qualité du Service Public : Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Michèle LEBLEU, Nicole TURBIEZ, Halima CHAFIK, Gérard GRENIER, Patricia CASSAN, Philippe THIRION, Virginie GRUSON.

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme

Le Maire,



Bernard HAESBROECK

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille